

Propitiation et substitution

Lévitique 16, 15 à 34

H. Rossier

L'épître aux Hébreux fait évidemment allusion dans le dernier chapitre au fait exprimé en Lévitique 16, 27 et 28 : « On transportera hors du camp le taureau du sacrifice pour le péché et le bouc du sacrifice pour le péché, desquels le sang aura été porté dans le lieu saint pour faire propitiation, et on brûlera au feu leur peau et leur chair et leur fiente ».

Plus on considère cette épître aux Hébreux, plus on y voit de rapports, rapports infiniment nombreux, entre elle et le grand jour des expiations^[1] ou plutôt des *propitiations* pour nous servir de la traduction exacte du terme de l'Écriture. Il est dit, au chapitre 13, 11, que « les corps des animaux dont le sang est porté pour le péché dans les lieux saints, par le souverain sacrificateur, sont brûlés hors du camp » ; seulement, sous la loi, ce fait n'était pas unique, c'est-à-dire borné au grand jour des propitiations, car il en était de même du sacrifice pour le délit (Lév. 4, 11-12, 20-21). En divers cas donc, les animaux étaient brûlés hors du camp, mais cela avait *toujours* lieu quand leur sang avait été porté au-dedans du voile. C'est ainsi que nous trouvons en Lévitique 6, 23 : « Nul sacrifice pour le péché, dont le sang sera porté dans la tente d'assignation pour faire propitiation dans le lieu saint, ne sera mangé, il sera brûlé au feu ».

Dans le chapitre 16 du Lévitique, nous ne trouvons tout du long que le terme : « *faire propitiation* », même quand il s'agit du bouc azazel, mais il est dit au sujet de ce dernier : « Le bouc sur lequel le sort sera tombé pour azazel, sera placé vivant devant l'Éternel, afin de faire *propitiation sur lui* » (v. 10) et c'est, dans ces deux mots, que consiste la différence, le Saint Esprit indiquant par là que les deux boucs forment un seul personnage typique et que la mort du bouc de propitiation immolé doit aussi être attribuée au bouc azazel.

La grande pensée, pensée excessivement importante de tout ce chapitre, est donc la *propitiation* : un sacrifice offert — le sang porté au-dedans du voile, dans le lieu très saint, devant Dieu — placé sur le propitiatoire, sous les yeux de Dieu — et, en vertu de ce sang que Dieu accepte et regarde, chaque pécheur ayant le droit de s'approcher.

Ce fait s'adresse à *tous les pécheurs*; l'on retrouve en effet constamment cette vérité dans le Nouveau Testament : Christ s'est donné *pour tous*, et c'est en quoi consiste la propitiation. On ne peut dire à tous les pécheurs : Christ a expié vos péchés. Jamais il n'est dit qu'Il a porté les péchés *de tous*, mais « qu'il est apparu pour *porter les péchés de plusieurs* » (Héb. 9, 28), c'est-à-dire de ceux qui Lui appartiennent, tandis que d'autres passages nous disent qu'Il « est mort *pour tous* » [2 Cor. 5, 14, 15].

Le Nouveau Testament cite le mot « *tous* » en contraste avec le mot « *plusieurs* ». En Romains 5, 18, les mots : « Les conséquences de cette justice furent *envers tous les hommes* en justification de vie » ne veulent pas dire qu'ils sont tous justifiés, mais que cette « justification de vie » s'adresse à *tous*. C'est là le fait de la propitiation : le sacrifice satisfait pleinement Dieu et tous peuvent s'approcher. Au verset 19 de ce même chapitre nous trouvons par contre : « Comme par la désobéissance d'un seul homme *plusieurs* ont été constitués pécheurs, ainsi aussi par l'obéissance d'un seul, *plusieurs* seront constitués justes ». *Plusieurs*, non

pas *tous*, c'est-à-dire que tous ceux qui sont liés, par la nature, avec le premier Adam, sont constitués pécheurs et que tous ceux qui sont liés, par la foi, avec le second Adam, sont constitués justes.

Ainsi, d'un côté, la propitiation est l'œuvre qui s'adresse à tous ; d'un autre côté l'expiation, ou mieux, *la substitution*, est l'œuvre par laquelle le Seigneur Jésus a porté sur Lui les péchés « *d'un grand nombre* » et, comme le bouc azazel, les a emportés dans une terre inhabitée.

1 Timothée 2, 3 à 6. « Cela est bon et agréable devant notre Dieu Sauveur, qui veut que *tous* les hommes soient sauvés et viennent à la connaissance de la vérité ; car Dieu est un, et le médiateur entre Dieu et les hommes est un, l'homme Christ Jésus, qui s'est donné Lui-même en rançon *pour tous* ». Non pas qu'Il ait payé la rançon *de tous* ; mais la rançon a été payée ; Dieu en a accepté le paiement, et, en vertu de cela, tous peuvent y avoir part, la dette étant entièrement couverte devant Dieu.

2 Corinthiens 5, 14 et 15. « L'amour de Christ nous étreint, en ce que nous avons jugé ceci, que si un est mort *pour tous*, tous donc sont morts, et qu'il est mort *pour tous*, afin que ceux qui vivent ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui, pour eux, est mort et a été ressuscité ». Il est mort pour tous ; provision est faite pour tous ; Dieu est satisfait ; tout est en règle ; rien n'empêche désormais un pécheur d'entrer dans le sanctuaire. Le souverain sacrificateur a porté le sang du bouc égorgé pour le peuple au-dedans du voile, *sur* le propitiatoire, devant Dieu, et en a fait aspersion sept fois, c'est-à-dire d'une manière complète, *devant* le propitiatoire, endroit où le pécheur peut s'approcher et avoir pleine communion avec Dieu. Rien ne le sépare plus de Lui.

Hébreux 9, 24. « Le Christ n'est pas entré dans les lieux saints, faits de main, copies des vrais, mais dans le ciel même, afin de paraître maintenant pour nous devant la face de Dieu ». C'est le premier acte du souverain sacrificateur quand il entre devant Dieu pour se présenter à Lui avec l'encens, et qu'il est reçu. Remarquez que le souverain sacrificateur, pris d'entre les hommes pécheurs, sous la loi, s'entourait d'encens « *afin qu'il ne mourût pas* » (Lév. 16, 13) ; mais, comme type de Christ, il entre devant Dieu, entouré du parfum de Ses perfections qui monte en vertu du feu du jugement, pris sur l'autel.

Hébreux 9, 25 et 26. « Ni non plus afin de s'offrir lui-même plusieurs fois, ainsi que le souverain sacrificateur entre dans les lieux saints chaque année avec un sang autre que le sien, puisque, dans ce cas, il aurait fallu qu'il souffrît plusieurs fois depuis la fondation du monde ; mais maintenant, en la consommation des siècles, il a été manifesté une fois pour l'abolition du péché par son sacrifice ». C'est la propitiation. La pensée de « *l'abolition du péché* » va plus loin que l'abolition de *nos* péchés. C'est la purification du sanctuaire (Lév. 16, 19-20), chose qui n'est pas encore entièrement accomplie, *le péché* n'étant pas encore aboli. *Il l'est quant à nous*, chrétiens, mais le péché est encore dans le monde et les lieux célestes sont encore souillés par la présence de Satan. Ce ne sont pas les cieux des cieux, mais ce qui se trouve au-dessous des pieds du Seigneur est souillé par le péché (Éz. 1, 26).

Le souverain sacrificateur faisait donc propitiation pour le sanctuaire : « Il a été manifesté une fois pour l'abolition du péché par son sacrifice ». En vertu du sacrifice de Christ, il ne sera plus jamais question du péché devant Dieu, et la création attend ce jour. Il n'y a pas une chose dans la création, sortie des mains de Dieu, qui ne soit souillée par le péché. Si nous parlons de la magnificence des astres, de la pureté du ciel, ce sont des choses que l'homme n'a pu toucher ; mais, le péché étant entré dans la création, *Dieu* le voit partout ; Il en apprécie les conséquences, et, quand Il établira de nouveaux cieux et une nouvelle terre, tout ce qui est de l'ancienne création passera ; toutes choses seront faites nouvelles [2 Cor. 5, 17].

La « purification du sanctuaire » sera réalisée du moment que l'Épouse sera entrée dans la gloire ; il ne restera alors aucune trace de péché dans les lieux célestes. Satan, avec ses anges, sera jeté sur la terre dont

ainsi la souillure s'accroîtra, si possible, pour peu de temps ; puis le Seigneur secouera la terre et le ciel (Héb. 12, 26) et le fruit de l'œuvre de Christ accomplie à la croix se montrera, pour la création, dans ses résultats merveilleux. Il faut un marchepied net, pour le placer sous les pieds de Christ (Héb. 1, 13).

Hébreux 9, 27 et 28. « Et comme il est réservé aux hommes de mourir une fois — et après cela le jugement, ainsi le Christ aussi, ayant été offert une fois pour porter les péchés de plusieurs, apparaîtra une seconde fois, sans péché, à salut à ceux qui l'attendent ».

« *Pour porter les péchés de plusieurs* » : nous trouvons ici le bouc azazel. Chaque fois qu'il est question des *plusieurs*, il s'agit de *la substitution* et non pas de la propitiation pour tous.

Ce passage nous présente une nouvelle partie du grand jour des propitiations, avec ces mots : « Il apparaîtra sans péché, à salut, à ceux qui l'attendent ». Le souverain sacrificateur, après avoir été dans le sanctuaire, en ressortait, donnant la preuve, par son apparition, que toutes choses étaient en règle avec Dieu, et le peuple pouvait être en repos, parce que, pour une année, la question du péché avait été réglée d'une manière aussi parfaite qu'elle pouvait l'être sous la loi.

Ces mots : « *ceux qui l'attendent* » ne signifient pas seulement ceux qui L'attendent *de fait*, mais comprennent en pensée *tous les croyants*. La différence pour nous chrétiens, est que nous n'avons pas besoin, comme jadis Israël, ou comme plus tard le résidu croyant, que le souverain sacrificateur sorte du temple pour nous assurer par sa présence que la question du péché est réglée, car le Saint Esprit est sorti du sanctuaire et nous rend témoignage de la parfaite acceptation de l'œuvre de Christ. Israël, au contraire, devra attendre l'apparition du Seigneur pour savoir que la question est réglée pour lui comme elle est déjà réglée à jamais pour nous, chrétiens : « Ayant fait par lui-même la purification des péchés, // s'est assis à la droite de la majesté dans les hauts lieux » (Héb. 1, 3).

Philippiens 3, 20 et 21. « Car notre bourgeoisie est dans les cieux, d'où aussi nous attendons le Seigneur Jésus Christ comme Sauveur, qui transformera le corps de notre abaissement en la conformité du corps de sa gloire, selon l'opération de ce pouvoir qu'il a de s'assujettir même toutes choses ». Quand Il paraîtra à salut *pour nous*, il ne sera plus question *que de nos corps* : « Il transformera le corps de notre abaissement en la conformité du corps de sa gloire ». Telle est notre part. Quand Il apparaîtra, ce ne sera pas pour transformer les corps du résidu croyant, des sujets futurs de Son royaume terrestre, quand même ils ont, comme nous, le caractère de « ceux qui l'attendent ». Ce dernier terme est donc, comme nous l'avons dit, une expression générale pour désigner les croyants, sans qu'il y soit question de leur fidélité individuelle à L'attendre.

1 Jean 2, 2. « Lui est la propitiation pour nos péchés, et non pas seulement pour les nôtres, mais aussi *pour le monde entier* ». Admettons, comme plusieurs le pensent, que « le monde entier » désigne les nations, il n'est en tout cas pas dit : « pour les péchés du monde entier ». J'y vois, pour ma part, quelque chose de semblable à la purification du sanctuaire, une réconciliation générale de toutes choses.

Ces passages nous amènent à Colossiens 1, 19 et 20, où nous trouvons les trois faits qui se rapportent au chapitre 16 du Lévitique : « En Lui toute la plénitude s'est plu à habiter, et, par lui, à *réconcilier toutes choses avec elle-même* (ayant fait la paix par le sang de sa croix) par lui, soit les choses qui sont sur la terre, soit celles qui sont dans les cieux ». C'est la réconciliation de toutes choses, correspondant à la propitiation faite pour le sanctuaire. Toutes choses seront introduites, vis-à-vis de Dieu, sur un pied tout nouveau.

« Ayant fait la paix par le sang de sa croix » doit être mis en parenthèse et répond à *la propitiation pour tous* de Lévitique 16. Christ s'est présenté devant Dieu avec Son sang ; la paix est faite, et, sur cette base, Dieu peut

recevoir le pauvre pécheur. Ce dernier n'a plus affaire à un Dieu dont il doit subir la colère, car une paix parfaite est établie par le sang de Christ, pour lui permettre de s'approcher de Dieu.

Versets 21 et 22. «Et... il *vous a maintenant réconciliés* dans le corps de sa chair, par la mort, pour vous présenter saints et irréprochables et irrépréhensibles devant Lui». C'est *notre* réconciliation, l'œuvre de l'expiation faite pour nous, la substitution opérée par le bouc azazel, les péchés confessés sur sa tête. Il les a pris sur lui ; c'est la réconciliation « des plusieurs ».

Cette œuvre nous est présentée dans le Lévitique sous deux aspects différents, mais qui, dans le Nouveau Testament, sont beaucoup moins séparés. Le souverain sacrificateur avait à prendre deux boucs pour un sacrifice (Lév. 16, 5) ; le mort et le vivant sont *un* sacrifice aux yeux de Dieu. Ce côté important de l'œuvre de Christ caractérise en quelque mesure notre prédication de l'évangile au monde.

La propitiation est l'œuvre qui a été faite entre Christ et Dieu ; la substitution, l'œuvre faite entre Christ et nous. La substitution n'est pas bornée au fait que Jésus a réalisé, dans Son âme, en Gethsémané, les conséquences du péché d'une manière absolue et terrible. Elle va plus loin : elle est l'identification de Christ avec nous sur la croix. Elle ne signifie pas seulement que Jésus est entré *moralement* dans notre position pour nous en délivrer, mais que, sur la croix, Il a fait siennes nos iniquités ; qu'Il a été fait ce que nous étions : « *péché* », sous le jugement de Dieu ; qu'Il a dit : « *Mes iniquités m'ont atteint ; mes péchés dépassent en nombre les cheveux de ma tête* » [Ps. 40, 12]. Ainsi Il s'est substitué à nous : Il est venu se vêtir, pour ainsi dire, de ce que nous étions ! Mais n'oublions pas, quand nous en parlons, de nous déchausser et de nous prosterner en adoration devant Lui !

En Gethsémané, le Seigneur est entré, *par anticipation*, dans cette « agonie », dans l'angoisse du combat ; Il avait besoin d'un ange pour Le fortifier, afin que Sa chair, d'où suaient des grumeaux de sang, pût résister ; toutefois Il restait en communion avec Son Père ; mais à la croix, *pendant les trois heures de ténèbres*, la communion était rompue. En Gethsémané, Il ne portait pas dans Son corps la malédiction du péché. La substitution n'eut lieu que sur la croix.

1. ↑ Le mot hébreu kaphar (*couvrir*) est traduit quatre-vingt-quatre fois dans la version Pau-Vevey par : *faire propitiation* ; trois fois seulement par : *faire expiation* (Nomb. 35, 33 ; 2 Sam. 21, 3 ; És. 27, 9), sens particulier, suffisamment expliqué par ces trois passages ; dix fois par *pardoner* (en note : faire expiation) ; deux fois par *apaiser* ; une fois par *abolir*.